



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL ARS

DU

**15 octobre 2015**

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Arrêté n° 2015-4166 du 6 octobre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Montélimar – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4167 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficiants de la Vue – LYON – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4169 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Bugey - Hauteville-Iompnès – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4236 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Croix-Rouge Française, Institut Saint-Martin – IRFSS Site de Grenoble – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4237 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Croix-Rouge Française, Institut Saint Martin – IRFSS Site de Grenoble – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4238 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – La Maisonnée à FRANCHEVILLE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4239 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Lucien Hussel VIENNE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4240 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Lucien Hussel VIENNE – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4245 du 6 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants – Lycée Marcelle Pardé BOURG EN BRESSE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4246 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpital du Gier ST CHAMOND – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4247 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Psychothérapique de l'AIN – BOURG-en-BRESSE – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4248 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale – HCL Esquirol – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4249 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – GRETA Savoie Bassens – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4250 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – IFMK ISTR de LYON – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4251 du 7 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation d'Ergothérapeute Université Claude Bernard LYON – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4256 du 8 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpitaux du Léman THONON LES BAINS – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4257 du 8 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Annecy Genevois – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4258 du 8 octobre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CRF Site de Valence – Année scolaire 2015/2016

## Arrêté n°2015/4166

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Montélimar – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Montélimar – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- |  |   |
|--|---|
| - Le Président   | <b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant</b>  |
| - Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers  | <b>CHARRE Philippe, directeur des soins, IFSI Montélimar</b>  |
| - Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant                              | <b>BAILLE Nadiège, directrice du Centre Hospitalier de Montélimar, titulaire</b><br>GONZALVES Anne-Sophie, directrice adjointe, DRH, Centre Hospitalier de Montélimar, suppléante   |
| - Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation          |   |
| - Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins       | <b>LOUIS-BURLAT Isabelle, directrice des soins, Centre Hospitalier de Montélimar, titulaire</b><br>RIGAL Robert, cadre supérieur de santé, Centre Hospitalier de Montélimar, suppléant  |
| - Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé   | <b>GALERON Eveline, infirmière conseillère technique, Inspection Académique de la Drôme, titulaire</b><br>MAZOYER Régine, responsable du service de prévention et promotion de la santé EOVI, Mutuelle ARPICA Valence, suppléante |
| - un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université | <b>Docteur TISSANDIER Olivier, praticien hospitalier, Centre Hospitalier de Montélimar, titulaire</b><br>Pas de suppléant   |
| - Le président du conseil régional ou son représentant   | En attente élections en Décembre 2015   |

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année

**CERTAIN Sébastien**

**FERRARESI Elodie**

### TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année

**GLOCKER Jan**

**LEVENEUR Emmanuelle**

### TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année

**BRUCK CHARMASSON Stéphanie**

**BLACHIER BRUN Cécile**

### SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année

DUPERRET Anaëlle

BURRI Ophélie

### SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année

GUENOUN PARROT Myriam

LAUGIER Tressie

### SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année

VIDAL Aude

HERVE Julien

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs  
a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

### TITULAIRES

**BERRY Daniella, cadre de santé, IFSI Montélimar**

**VENDRAN Philippe, cadre de santé, IFSI Montélimar**

**LECLERCQ Béatrice, cadre de santé, IFSI Montélimar**

### SUPPLÉANTS

GAUTHIER Dominique, cadre de santé, IFSI Montélimar

ROUMANET Marie Cécile, cadre de santé, IFSI Montélimar

NEUVILLE Candice, cadre de santé, IFSI Montélimar

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

### TITULAIRES

**BRELY David, cadre de santé, Centre Hospitalier Montélimar**

**CELLIER Hélène, cadre de santé, Atrir et médico-social, Nyons**

### SUPPLÉANTS

MORIGGI Valérie, cadre de santé, Centre Hospitalier Montélimar

DOBBS Catherine, Infirmière coordinatrice, Résidence Mutualiste Les Peupliers, Le Teil

- Un médecin

**Docteur BELOUINEAU Frédéric, Praticien Hospitalier, Centre Hospitalier de Montélimar, titulaire**

Docteur MILLET Olivier, Praticien Hospitalier, Centre Hospitalier de Montélimar, suppléant

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de **la Drôme** de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté n°2015/4167

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficients de la Vue – LYON – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnements des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRETE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficients de la Vue – LYON – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**

Le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie

**M. PETITNICOLAS, Christophe**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant

**M. LAPIERRE Louis, Directeur de l'ADEPEP 69, VILLEURBANNE, titulaire**

Le conseiller scientifique

**Dr François RIGAL, Médecin MPR, Hôpital Privé Est Lyonnais, Saint Priest, titulaire**

Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation

Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins

Un cadre de santé masseur-kinésithérapeute désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé

**M. Pascal POMMEROL, Cadre de santé masseur-kinésithérapeute, libéral, Lyon, titulaire**

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en masso-kinésithérapie a conclu une convention avec une université

**Mme Heather HARKER, Professeur Universitaire, titulaire**

Le président du conseil régional ou son représentant

**Mme Hilda TCHOBOIAN, Conseillère Régionale, titulaire**

## **MEMBRES ÉLUS**

### **1) Représentants des étudiants**

- six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

#### **TITULAIRES – PAS**

**DERVIN, Olivier**  
**TROUARD RIOLLE, Maureen**

#### **TITULAIRES – K1**

**DUVERNEY, Marlène**  
**MPORDNKOMOM, Thérèse**

#### **TITULAIRES – K2**

**DEVRIEUX, Tristan**  
**SAHIN Gulaÿ**

#### **SUPPLÉANTS – PAS**

**MASSAMBA, Marc**  
**REY, Maxime**  
**SUPPLÉANTS – K1**  
**PESENTY, Lionel**  
**ASNOUNE DELBORT, Matthieu**

#### **SUPPLÉANTS – K2**

**CROZET, Léo**  
**DELPHIN, Laurent**

### **2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs**

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, enseignants de l'institut de formation

#### **TITULAIRES**

**Mme DALLEVET Dominique, Cadre formateur IFMK ISTR, Lyon**

**M. CARRE Cédric, Cadre formateur IFMKDV et ISTR, Lyon**

#### **SUPPLÉANTS**

**Mme GIBELIN Andrée**

- deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin au moins

#### **TITULAIRES**

**Dr GALIN Laurent**  
**Mme LARIVIERE Sigolène**

#### **SUPPLÉANTS**

**Mme MICHAUD Séverine**

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes recevant des étudiants en stage

#### **TITULAIRES**

**M. BOUDRAHEM Samir**  
**Mme MOISSON Laurence**

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**



## Arrêté n°2015/4169

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Bugey - Hauteville-Iompnès – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier du Bugey - Hauteville-Iompnès – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- |  |  |
|--|--|
| - Le Président   | <b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant</b>   |
| - Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers  | <b>Mme BUNET Monique</b>   |
| - Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant                              | <b>Mme KRENCKER Corinne, Directeur, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, titulaire</b><br>Mr CESTRE Julien, Directeur délégué, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, suppléant  |
| - Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation          |  |
| - Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins       | <b>Mme FRADIN Florence, Cadre de santé adjointe à la Direction des soins, titulaire</b><br>Mme BUNET Monique, Directrice coordonatrice des soins, suppléant                          |
| - Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé   | <b>Mme PONCIN Annick, infirmière, Cabinet infirmier libéral Hauteville, titulaire</b><br><b>Mr RIGHETTI Adrien, infirmier, Centre de soins de suite Hélios Hauteville, suppléant</b> |
| - un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université | <b>Mr DUCLOD Antoine, Université Lyon 1, titulaire</b><br>Pas de suppléant   |
| - Le président du conseil régional ou son représentant   | <b>Mme BRACHET Yvette, conseillère régionale, région Rhône-alpes, titulaire</b><br>Pas de suppléant  |



## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année

**Mr KALT Florent**

**Melle VIDAL Camille**

### TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année

**Melle ARTUS Marion**

**Melle MUTEL Stéphanie**

### TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année

**Mr TARTARAT Philippe**

**Melle BOZON Lucie**

### SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année

Mr RANC Charlélie

Mr PERSICO Sylvain

### SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année

Melle DOLCI Cassandre

Melle ALAYA Chloé

### SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année

Mr FALDA-BUSCAIOT Thomas

Melle CHEVALLIER Marjorie

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs  
a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

### TITULAIRES

**Mme BREVOST-MALLET Valérie, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY**

**Mme BORDET Fabienne, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY**

**Mme HANOT Catherine, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY**

### SUPPLÉANTS

Mme FAVRE Isabelle, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY

Mme BURTIN Anne-Marie, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY

Mme LAGARDE Murielle, cadre de santé formatrice, IFSI DU BUGEY

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

### TITULAIRES

**Mme TUPIN Jocelyne, cadre de santé, Centre Hospitalier Public d'Hauteville,**

**Mme PAILHES Laure, cadre de santé, Centre MGEN Chanay**

### SUPPLÉANTS

Pas de suppléant

Mme DUNAND-ROUX Aurélie, Infirmière, Centre Médical Orcet Hauteville

- Un médecin

**Mme BLANC Christine, médecin, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, titulaire**

Mr AIME Armand, médecin, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, suppléant

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiences de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiences de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4236

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Croix-Rouge Française, Institut Saint-Martin – IRFSS Site de Grenoble – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Croix-Rouge Française, Institut Saint-Martin – IRFSS Site de Grenoble – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants  
Un représentant de l'organisme gestionnaire

**Mme Odile CENTELLES**

**M. Thierry BERNELIN, Directeur de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Rhône Alpes, Croix Rouge Française, titulaire**

M. Sébastien CHEVILLOTTE, directeur administratif et financier, Croix Rouge Française, Institut Saint-Martin, IRFSS site de Grenoble, suppléant

Un infirmier, enseignant permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**M. Jérôme URLI, Croix Rouge Française, Institut Saint-Martin, titulaire**

Mme Alexandra CHABERT, Croix Rouge Française, Institut Saint-Martin, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**Mme Isabelle MOREL, CHU Grenoble, hématologie, titulaire**

Mme Gaëlle MEJASSON, ADPA, secteur Vif, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**

**HELLI Adyl**

**BOUABDALLAH Yousra**

**SUPPLÉANTS**

VIEMON Patrice

GIRARD Flora

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4237

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Croix-Rouge Française, Institut Saint Martin – IRFSS Site de Grenoble – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Croix-Rouge Française, Institut Saint Martin – IRFSS Site de Grenoble – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- Le président  
**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers  
**Mme Odile CENTELLES, directrice des formations sanitaires, Croix Rouge française – IRFSS Site de Grenoble**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant  
**Mr Thierry BERNELIN, directeur de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale, LYON, titulaire**  
Mr Sébastien CHEVILLOTTE, directeur administratif et financier, Croix Rouge française – IRFSS Site de Grenoble, suppléant
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins
- Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé  
**Mr Romain OUVRARD, infirmier extra hospitalier, GRENOBLE, titulaire**  
Mme Antoinette TRANCHIDA, infirmière libéral, PONT DE CLAIX, suppléante
- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université  
**Mr Pierrick BEDOUCH, pôle pharmacie, CHU GRENOBLE, Université Joseph FOURIER, titulaire**

- Le président du conseil régional ou son représentant

**Mr David SMETANINE, conseiller régional**

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année

**Mme Clothilde CHABIRON**

**Mr Aymeric RAISIN**

### TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année

**Mr Romain MONTEAGUDO**

**Mme Camille BOSCAROLLO**

### TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année

**Mr VINCENT GRAND'EURY**

**Mme Marion VATER**

### SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année

Mme Nina BRIGNOLI

Mr Théophile BUATOIS

### SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année

Mme Mélissa JOVET

Mme Chloé MARTIAL

### SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année

Mme Lucie CAUCHY

Mme Chloé CHATENAY

2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs

a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

### TITULAIRES

**Mme Isabelle FONCK, Formatrice 1<sup>ère</sup> année**

**Mme Véronique MANTONNIER, Formatrice 2<sup>ème</sup> année**

**Mme COUVAT Pascal, Formateur 3<sup>ème</sup> année**

### SUPPLÉANTS

Mme Véronique LE MASSON, Formatrice 1<sup>ère</sup> année

Mme Laurence BERNARD PEYRE, Formatrice 2<sup>ème</sup> année

Mme Fati NOVAIS, Formatrice 3<sup>ème</sup> année

b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

### TITULAIRES

**Mr Jean-Jacques HABASQUE, cadre de santé, CHAI ST EGREVE**

**Mme Sophie COURTIAL, cadre de santé, GHM GRENOBLE**

### SUPPLÉANTS

Mme Marie-Reine DJAGUIDI, cadre de santé, CHU GRENOBLE

Mme Isabelle GOMINBAULX, cadre de santé, Association Les Bruyères SASSENAGE

- Un médecin

**Professeur Jean-Luc FAUCHERON, praticien hospitalier praticien universitaire, CHU GRENOBLE, titulaire**

Docteur Jean-Pierre FLEURY, chirurgien cardiaque, CHU de Grenoble, suppléant

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué territorial départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4238

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – La Maisonnée à FRANCHEVILLE – Promotion 2015/2016

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – La Maisonnée à FRANCHEVILLE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

**GIROUSSE Martine**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**GARDIE Evelyne, Directrice Etablissement LA MAISONNEE, titulaire**  
SEDDIKI Messaouda, Adjointe, Etablissement La Maisonnée, suppléante

Une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs

**DE CARVALHO BARBOSA Laurence, IPDE Formatrice IFAP La Maisonnée, titulaire**  
BRETON Sandrine, Formatrice IFAP La Maisonnée, suppléante

Deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut

**TITULAIRES**  
**LEO Sylvie, Auxiliaire de puériculture, CH Saint Luc Saint Joseph (Lyon 2<sup>e</sup>)**  
**Laurence MATHEZ, Auxiliaire de puériculture EAJE BEL AIR (Francheville)**

**SUPPLÉANTS**  
JEMAÏ Céline, Auxiliaire de puériculture CSSRP La Maisonnée (Francheville)  
PONCON Alexandra, Auxiliaire de puériculture EAJE Air d'Enfance (Francheville)

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe

Deux représentants des élèves élus chaque année  
par leurs pairs

**TITULAIRES**

**NARDOUX Mathieu**

**RUIZ Angélique**

**SUPPLÉANTS**

**BOUKARRA Kenza-Feriel**

**MOULIN Chloé**

Le cas échéant, le coordonnateur général des  
soins de l'établissement dont dépend l'institut ou  
son représentant

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4239

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Lucien Husssel VIENNE – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1 :

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Lucien Husssel VIENNE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président	<b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>
Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants	<b>AUPETIT Jean-Pierre</b>
Un représentant de l'organisme gestionnaire	<b>CHAMBAZ Florent, Directeur du CH « Lucien Husssel », VIENNE, titulaire.</b> Recrutement d'un nouveau DRH en cours, suppléant
Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs	<b>MEUNIER Nathalie, Formatrice, IFSI, VIENNE, titulaire</b> LUCIANO Céline, Formatrice, IFSI, VIENNE, suppléant
Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation	<b>CALOMARDE Nieves, ASD, CH « Lucien Husssel », VIENNE, titulaire</b> AZZOUG David, ASD, CH « Lucien Husssel », VIENNE, suppléant
Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional	
Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs	<b>TITULAIRES</b> <b>VIENNOIS Florian</b> <b>CHAUFFAILLE Isabelle</b> <b>SUPPLÉANTS</b> MOINE Frédérique FENECH Patricia



Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**DELPECH Annick, Coordonnateur Général des Soins, CH « Lucien Husel », VIENNE, titulaire**  
GIOE Damien, Cadre supérieur de Santé, CH « Lucien Husel », VIENNE, suppléant

**Article 2 :**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4240

### Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Lucien Husel VIENNE – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015/4081 du 21 septembre 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Lucien Husel VIENNE – Année scolaire 2015/2016 ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Lucien Husel VIENNE – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

**Monsieur Jean Pierre AUPETIT**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

**Monsieur Florent CHAMBAZ, titulaire**

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

**Madame Sophie JACQUIN COURTOIS, titulaire**

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

**Madame Catherine ROLLAND, Cadre de Santé, CH VIENNE, titulaire**

Madame Katelle MERINO, Responsable du Pôle Soins EHPAD les Sinoplies, suppléante

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

**Madame Christine SEBASTIAO, Cadre Pédagogique IFSI CH VIENNE, titulaire**

Madame Stéphanie ESCANEZ, Cadre Pédagogique IFSI CH VIENNE, suppléante

#### Siège

241 rue Garibaldi  
69 418 Lyon Cedex 03  
Tél. : 04 72 34 74 00

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

**TITULAIRES**

**Madame Fadila LAYACHI, 1<sup>ère</sup> année**

**Madame Sana AISSAOUI, 2<sup>ème</sup> année**

**Valéria CHECOLA, 3<sup>ème</sup> année**

**SUPPLÉANTS**

Madame Camille ARMANET, 1<sup>ère</sup> année

Madame Léa AUDRAN, 2<sup>ème</sup> année

Monsieur Bastien PRAGET, 3<sup>ème</sup> année

**Article 2**

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le Vendredi 25 septembre 2015.

**Article 3**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 6 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4245

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants – Lycée Marcelle Pardé BOURG EN BRESSE – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Marcelle Pardé BOURG EN BRESSE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

**Mme Fabienne ARVIS**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**M. Michel OZIL, Proviseur, Lycée Professionnel Marcelle PARDE, BOURG EN BRESSE, titulaire**  
Mme Marie-Claude GARCIA BASULTO, Provisseure-Adjointe, Lycée Marcelle PARDE, BOURG EN BRESSE, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**Mme PLANTIER Géraldine, IDE formatrice, Lycée Professionnel Marcelle Pardé, Bourg en Bresse, titulaire**  
Mme PELLETIER TISSOT Aurélie, IDE formatrice, Lycée Professionnel Marcelle Pardé ; Bourg en Bresse ; suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**Mme BENOIT, Bernadette ASD, SSIAD de Ceyzeriat, titulaire**  
Mme BIOUT Sophie, AS, EHPAD de Chalamont, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**  
**Mme DARBON Cécile, titulaire**  
**SUPPLÉANTS**  
M. PAQUET Lilian, suppléant

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficience de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4246

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpital du Gier ST CHAMOND – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

##### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpital du Gier ST CHAMOND – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président	<b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>
La Directrice de l'Institut de Formation d'aides-soignants	<b>Mme BERTHET Brigitte</b>
Un représentant de l'organisme gestionnaire	<b>Mme NART Laurence, Directrice, l'Hôpital du Gier St Chamond, titulaire</b>
Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs	<b>Mme CHANTELOUBE Emilie, formatrice IFAS St Chamond, titulaire</b> Mme POUYADE Nicole, formatrice IFAS St Chamond, suppléante
Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation	<b>Mme FAURE Andrée, aide soignante l'Hôpital du Gier, titulaire</b> Mme HOUIN Marion, aide soignante, l'Hôpital du Gier, St Chamond, suppléante
Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional	
Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs	<b>TITULAIRES</b> <b>POMA Catherine</b> <b>THOMAS Alain</b> <b>SUPPLÉANTS</b> ARTIGADO Thomas FERRADJ Sabrina
Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant	<b>Mme CIBET Martine, coordonnateur des soins, de l'Hôpital du Gier, titulaire</b>

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencce de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4247

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Psychothérapique de l'AIN – BOURG-en-BRESSE – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Psychothérapique de l'AIN – BOURG-en-BRESSE – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- Le Président **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers **POBEL Chantal**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant **VASSALLO Pascal, Directeur, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**  
**RESSOUCHE Sophie, Directrice des Ressources Humaines, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléante**
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins **ALBAN Brigitte, Directeur des Soins Paramédicaux, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**  
**SERVILLAT Isabelle, Cadre Supérieur de Santé, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléante**
- Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé **BERGER Anne, Infirmière exerçant en établissement privé, Clinique Convert, Bourg-en-Bresse, titulaire**  
**BERAUD Dominique, Infirmière, Maison d'Accueil Spécialisée, Meillonnas, suppléante**



- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université
- Le président du conseil régional ou son représentant

**CHARRIERE Sybil, Enseignante, titulaire**

**BOUZIDI Messa, représentante du Président du Conseil Régional, titulaire**

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### **TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année**

**EL MEKAOUI Ilham**

**PAPO Léa**

### **TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année**

**FOURMOND Nathalie**

**EL MOUDANE Ossama**

### **TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année**

**YILDIZ Delphine**

**ARFEUILLE Lisy**

### **SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année**

GENIAU Elisa

DAOUADJI Salim

### **SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année**

MORETTE Anna

PONCET Elodie

### **SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année**

COCHET Flavien

BRENON Nora

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs

- a) trois enseignants permanents de l'institut de formation deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

### **TITULAIRES**

**COLO Christine, Enseignante, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**

**MORENON Olivier, Enseignant, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**

**VARROT Carole, Enseignante, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**

### **SUPPLÉANTS**

CHARNAY Nicole, Enseignante, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléante

DEBEUX Thierry, Enseignant, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléant

MINELLI-FAGNOT Françoise, Enseignante, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléante

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

#### **TITULAIRES**

**BHAGEERUTTY Myriam, Cadre de santé en établissement public, Centre Hospitalier Fleyriat, Bourg-en-Bresse, titulaire**

**BUATIER Jean-Noël, Cadre de santé en établissement privé, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**

#### **SUPPLÉANTS**

BOMBELLI Isabelle, Cadre de santé en établissement public, Centre Hospitalier du Haut Bugey, Oyonnax, suppléante

JOUGLA Raphaëlle, Cadre de santé en établissement privé, Centre Psychothérapique de l'Ain, suppléante

- Un médecin

**STENGER Stéphane, Médecin chargé d'enseignement, Centre Psychothérapique de l'Ain, titulaire**

SANHADJI Kamel, Médecin chargé d'enseignement, Hôpital Edouard Herriot, suppléant

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficienc e de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4248

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale – HCL Esquirol – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 4351-2, L. 4351-3 et D. 4351-7 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation de Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale – HCL Esquirol – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- Le président  
**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale  
**Mme Catherine DIONISI**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant  
**Mme Corinne JOSEPHINE, Directeur des concours, de la formation et de la gestion des écoles, titulaire**  
M. Jean-Marc GRANGER, Coordonnateur général des soins, suppléant
- Le conseiller scientifique  
**Mr le Professeur Jean-Pierre PRACROS, radio pédiatrique, Hôpital Femme Mère Enfant, HCL, titulaire**  
Mr le Professeur Didier REVEL, imagerie cardiaque, Groupement Hospitalier Est, HCL, suppléant
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins  
**Mr François MARTIN, Directeur Central, Coordonnateur Général des Soins, titulaire**  
Mme Armelle PERON, Directeur, Coordonnateur Général des Soins, suppléante
- Un manipulateur d'électroradiologie médicale désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé  
**Mme Caroline JORON, Centre Léon Bérard, service de radiothérapie, titulaire**  
Mr Arnaud SART, Hôpital Privé Jean Mermoz, service d'imagerie médicale, suppléant

- Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale a conclu une convention avec une université
- Le président du conseil régional ou son représentant

**Mr le Professeur Jean-François GUERIN, Université Claude Bernard, Lyon 1, titulaire**

**Mme Monique COSSON, Conseillère Régionale, titulaire**

## MEMBRES ÉLUS

### 1) Représentants des étudiants

- six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

#### TITULAIRES – 1<sup>ère</sup> année

**Mme BEGIC Alma**

**Mr PITOU Teddy**

#### TITULAIRES – 2<sup>ème</sup> année

**Mr FIGUET Anthony**

**Mme DEBERNARDI Marine**

#### TITULAIRES – 3<sup>ème</sup> année

**Mr LAUBEPIN Maxime**

**Mr MEKKI Bilel**

#### SUPPLÉANTS – 1<sup>ère</sup> année

Mme BONNET Charlène

Mr ALBER François

#### SUPPLÉANTS – 2<sup>ème</sup> année

Mr CORRE Loïc

Mme GALLOIS Sandra

#### SUPPLÉANTS – 3<sup>ème</sup> année

Mr RICHARD Arnaud

Mme MARCHAND Kristy

### 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs

- Deux enseignants de l'institut de formation, manipulateurs d'électroradiologie médicale

#### TITULAIRES

**Mme Françoise ALTIERI-LEJEUNE**

**Mme Marie-Catherine ARESU**

#### SUPPLÉANTS

Mme Rosabelle GALLONE

Mr Matthieu TERRADE

- Deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin spécialiste qualifié en radiologie

#### TITULAIRES

**Docteur Jean-Baptiste PIALAT, imagerie médicale, pavillon B, Hôpital Edouard Herriot**

**Mr Sylvain TARDY, informaticien, CHLS, HCL**

#### SUPPLÉANTS

Docteur Etienne POT, Santé publique et médecine sociale, addictologie, Université Claude Bernard Lyon 1

Mr Jean-Noël BADEL, Physicien médical, radiothérapie, Centre Léon Bérard

- Deux cadres de santé manipulateurs d'électroradiologie médicale recevant des étudiants en stage

#### TITULAIRES

**Mr Alain GAUTHIER, Cadre de Santé, IRM GIE Lyon Nord**

**Mme Isabelle TENET, Cadre de Santé, Hôpital Femme Mère Enfant, HCL**

#### SUPPLÉANTS

Mme Véronique LAMURE, Cadre de Santé, Clinique de la Sauvegarde

Mr Bernard VIANET, Cadre de Santé, Hôpital Neurologique, HCL

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué territorial départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficienc e de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4249

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – GRETA Savoie Bassens – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4392-1 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture – GRETA Savoie Bassens – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

**BAILLY Nadine, GRETA Savoie, 88, Avenue de Bassens 73000 BASSENS**

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**MEILLER Pascal, directeur du GRETA, titulaire, GRETA Savoie, 88, Avenue de Bassens 73000 BASSENS**  
Pas de suppléant

Une puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs

**MORAND Elisabeth, titulaire, GRETA Savoie, 88, Avenue de Bassens 73000 BASSENS,**  
GALIZZIA Elodie, suppléant, GRETA Savoie, 88, Avenue de Bassens 73000 BASSENS

Deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, l'un exerçant dans un établissement hospitalier, l'autre dans un établissement d'accueil de la petite enfance, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut

**HERNANDEZ Alexandra auxiliaire de puériculture, Centre Hospitalier Métropole Savoie site de Chambéry (B4), titulaire**  
PERINET Claudine, auxiliaire de puériculture, Centre Hospitalier Métropole Savoie site de Chambéry (B4), suppléante  
**ROUZIER Aurélia, auxiliaire de puériculture, Multi-Accueil « Les Petits Chapontains » Pontcharra, titulaire**  
CREY Julie, auxiliaire de puériculture, Crèche Hospitalière, Centre Hospitalier Métropole Savoie site de Chambéry, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique dans les régions où il existe

Deux représentants des élèves élus chaque année  
par leurs pairs

**TITULAIRES**

**SIMON Virginie**

**LE MOUEE épouse BIGOT DE LA TOUANNE**

**Caroline**

**SUPPLÉANTS**

CHARDONNET épouse TLILI Floriane

BARTHELEMY Manon

Le cas échéant, le coordonnateur général des  
soins de l'établissement dont dépend l'institut ou  
son représentant

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4250

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – IFMK ISTR de LYON – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnements des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRETE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – IFMK ISTR de LYON – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

Le président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**

Le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie

**PETITNICOLAS Christophe**

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant

**Pr MATILLON Yves, Directeur ISTR, titulaire**  
Mme LARREGAIN Fabienne, Responsable administrative ISTR, Suppléante

Le conseiller scientifique

En cours

Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins

Un cadre de santé masseur-kinésithérapeute désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé

**M. JUNG Pierrick, cadre de santé masseur-kinésithérapeute, libéral, titulaire**

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en masso-kinésithérapie a conclu une convention avec une université

**M. MATEO Sébastien, Doctorant, Hôpital Henry Gabrielle St Genis Laval, titulaire**

Le président du conseil régional ou son représentant

**Mme TCHOBOIAN Hilda, conseillère régionale, titulaire**



## MEMBRES ÉLUS

### 1) Représentants des étudiants

- six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

#### TITULAIRES – 1<sup>ère</sup> année

**LEMERSRE Pauline**

**SOULAS Etienne**

#### TITULAIRES – 2<sup>ème</sup> année

**RIVIERE Aurélien**

**GOMEZ Coraline**

#### TITULAIRES – 3<sup>ème</sup> année

**CASADELLA Mylène**

**MARGOTTAT Kevin**

#### SUPPLÉANTS – 1<sup>ère</sup> année

JEMMI Anaïs

MENDIELA Lutèce

#### SUPPLÉANTS – 2<sup>ème</sup> année

GLADYS Lucie

FERTAT Lucie

#### SUPPLÉANTS – 3<sup>ème</sup> année

PIRES Johanna

PELI Alexia

### 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, enseignants de l'institut de formation

#### TITULAIRES

**M. GREGOIRE Franck, Cadre formateur IFMK ISTR**

**Mme SANSONI-SIMONET Geneviève, Cadre formateur IFMK ISTR**

#### SUPPLÉANTS

Mme DALLEVET Dominique, Cadre formateur IFMK ISTR, 8 avenue Rockefeller 69373 Lyon cedex 08, titulaire, suppléante

M. JUNG Pierrick, cadre de santé masseur-kinésithérapeute, libéral

- deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin au moins

#### TITULAIRES

**Dr LE BLAY Grégoire, CMCR les massues, Lyon**

**M. JAUDOIN Denis, MK, CH St Luc-St Joseph, Lyon**

#### SUPPLÉANTS

Docteur LANGIN Dominique, CH de Villefranche, Villefranche-sur-Saône

M. FOUCAULT Christophe, Lyon

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes recevant des étudiants en stage

#### TITULAIRES

**Mme ADAMIAK Sandrine, Clinique IRIS SSR, Saint Priest**

**Mme GAUSSORGUES, Cadre MK, Lyon**

#### SUPPLÉANTS

Mme BLEIN Monique, Hôpital de l'Arbresle, L'Arbresle

M. Frédéric NORMAND, Centre hospitalier de Rumilly, Rumilly

### Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**  
**Par Délégation, la Directrice Adjointe**  
**De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4251

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation d'Ergothérapeute – Université Claude Bernard LYON – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation d'Ergothérapeute – Université Claude Bernard LYON – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- Le président **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation en ergothérapie **DEVIN, Bernard**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant **Pr MATILLON Yves, directeur, ISTR, titulaire**  
LARREGAIN Fabienne, responsable administratif, ISTR, suppléant
- Le conseiller scientifique
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Un ergothérapeute désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé **COMMEAT Thibaut, ergothérapeute, L'ADAPT, titulaire**  
SODINI Florian, ergothérapeute, Institut pour aveugle les primevères, Lyon, suppléant
- Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en ergothérapeute a conclu une convention avec une université **LASSERRE Evelyne, Socio-anthropologue, UCBL Lyon 1, titulaire**  
JACQUEMOND Nicolas, enseignant universitaire, UCBL Lyon 1, suppléant
- Le président du conseil régional ou son représentant **QUEYRANNE, Jean-Jack, Président du Conseil Régional, titulaire**  
Son représentant : Mme TCHOBOIAN Hilda représentante du Conseil Régional, 1 esplanade François Mitterrand 69002 Lyon

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

### **TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année**

**BAUGNET Mahée**

**BEAUREPAIRE Mathilde**

### **TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année**

**GUERS Lucie**

**RIVEL Manon**

### **TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année**

**BAYET Pauline**

**GHERBI Mathieu**

### **SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année**

DELHOMME Juliette

PONTISSO Morgane

### **SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année**

BERGEON Mégane

FERHAT Idris

### **SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année**

AVAKIAN Flora

DIMOU Assia

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs :

- deux enseignants de l'institut de formation ergothérapeutes, dont au moins un titulaire du diplôme de cadre de santé

### **TITULAIRES**

**LIONNARD-RETY Sabine, formatrice**

**pédagogique, IFE Lyon, titulaire**

**DONAZ Monique formatrice psychologue, IFE**

**Lyon, titulaire**

### **SUPPLÉANTS**

BODIN Jean François formateur pédagogique, IFE Lyon, suppléant

TRIOLET Luce, ergothérapeute formatrice pédagogique, IFE Lyon, suppléante

- 3) - deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin au moins

### **TITULAIRES**

**Dr GONZALEZ-MONGE Sibylle, médecin**

**neurologue HCL Escale, titulaire**

**PERRETANT Isabelle, cadre de santé ergothérapeute, CRF Les Massues, titulaire**

### **SUPPLÉANTS**

Dr RODE Gilles, médecin MPR HCL, suppléant

LACROIX Aurélie, cadre de santé ergothérapeute, CRF les Lilas, suppléante

- deux cadres de santé ergothérapeutes recevant des étudiants en stage

### **TITULAIRES**

**BELFY Jérôme, ergothérapeute cadre, CH. de Bourg en Bresse, titulaire**

**NOUVEAU Eric, ergothérapeute cadre de santé, HCL, titulaire**

### **SUPPLÉANTS**

GERIN Chantal, cadre de santé ergothérapeute, CH.

Henry Gabriel HCL, suppléante

MONGENOT Valérie, cadre de santé ergothérapeute, CH. de Chambéry, suppléante

## **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 7 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4256

### Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpitaux du Léman THONON LES BAINS – Promotion 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

#### ARRETE

#### Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Hôpitaux du Léman THONON LES BAINS – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant**

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

Un représentant de l'organisme gestionnaire

**MASSARD, Stéphane, Directeur, Hôpitaux du Léman, titulaire**  
LONCHAMP, Grégoire, Directeur des ressources humaines, Hôpitaux du Léman, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

**MARGOT-LOUBEJAC, Stéphanie, Infirmière, IFSI Thonon, titulaire**  
LHERBIER, Sylvie, IBODE, IFSI Thonon, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

**VULLIEZ, Clémentine, Aide-soignante, Thonon-les-Bains, titulaire**  
BOLLONDI, Nadège, Aide-soignante, Thonon-les-Bains, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

**TITULAIRES**  
**COURTIAL, Ludovic**  
**MAZZUCHETTI ép MARTIN, Karine**  
**SUPPLÉANTS**  
MEYNET-VUILLERMET, Karine  
DUFFOUR, Catherine

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**LORIN, Philippe, coordonnateur des soins, Hôpitaux du Léman, titulaire**  
CLEENEWERCK, Odile, Cadre supérieure de santé, Thonon-les-Bains, suppléante

**Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental de la Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 8 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficacité de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4257

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Annecy Genevois – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier Annecy Genevois – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- |  |  |
|--|--|
| - Le Président   | <b>La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant</b>   |
| - Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers  | <b>LOMBARDO, Patrice</b>   |
| - Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant                              | <b>ROBIN, Véronique, Directrice de la Clientèle et du Parcours Patient, CHANGE, titulaire</b><br>HUMBERT, Béatrice, Directrice des Activités de Gériatrie,<br>CHANGE, suppléante |
| - Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation          |  |
| - Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins       | <b>CHEVILLARD, Myriam, Coordonnatrice générale des soins, CHANGE, titulaire</b><br>DELETRAZ, Pascale, Cadre supérieur de santé, CHANGE, suppléante                               |
| - Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé   | <b>GAILLARD, Anne, Infirmière libérale, Cabinet infirmier La Clusaz, titulaire</b><br>MONGRENIER, Reynald, Infirmier libéral, Cabinet infirmier Annecy, suppléant                |
| - un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université | <b>DI ROCCO, Vincent, Psychologue, CHRA, titulaire</b><br>JACQUET, Eric, Psychologue, CHANGE, suppléant  |
| - Le président du conseil régional ou son représentant   | <b>GILLET DE THOREY, Sylvie, Vice-Présidente, Conseil Régional Rhône-Alpes, titulaire</b><br>NOM, prénom, fonction, lieu d'exercice, suppléant                                   |

## **MEMBRES ÉLUS**

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

#### TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année

**BELLANGER, Axel**

**GAUGER, Floriane**

#### TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année

**GRIOTIER, Albane**

**AVET L'OISEAU, Laurianne**

#### TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année

**LICHTLÉ, Camille**

**GERMAIN, Frédéric**

#### SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année

VIDAL, Romain

REVOL, Félix

#### SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année

FOLLACA, Daphnée

MATHIEU, Maëva

#### SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année

FAUGES, Noëllie

GAILLARD, Zoé

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs
  - a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

#### TITULAIRES

**BRECHE, Benoît, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy**

**MOREL, Fabienne, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy**

**CHELLES, Karine, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy**

#### SUPPLÉANTS

JOSSE-BUQUET, Agnès, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy

SILCZAK, Christelle, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy

ROBERT, Anne, Cadre de santé chargé de formation, IFSI Annecy

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

#### TITULAIRES

**AYOUNI, Stéphane, Cadre de santé, SAU CHANGE**

**HERVEY, Marie-Louise, Cadre de santé, Clinique générale**

#### SUPPLÉANTS

RUBIN DELANCHY, Estelle, Cadre de santé, UPUM CHANGE

DELAPLACETTE, Sandrine, Cadre de santé, Clinique d'Argonay

- Un médecin

**FERRANDO, Stéphane, Médecin, HAD CHANGE, titulaire**

GHENO, Gaël, Médecin, SAMU 74 – CESU CHANGE, suppléant

### **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 8 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**

## Arrêté 2015/4258

### Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CRF Site de Valence – Année scolaire 2015/2016

#### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

#### ARRÊTE

##### Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CRF Site de Valence – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

#### MEMBRES DE DROIT

- Le Président **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers **AUBAILLY, Christine**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant **BERNELIN, Thierry, Directeur Régional, IRFSS Rhône Alpes à Villeurbanne, titulaire**
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins **TOURNE JOUFFRET, Christine, Directeur du Service des Soins Infirmiers, Centre Hospitalier de Valence, titulaire**  
RIFFARD, Yvan, Cadre Supérieur de Santé, Centre Hospitalier de Valence, suppléant
- Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé **PEYRIN, Stéphane, infirmier libéral, Valence, titulaire**
- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université **ROBLIN, Isabelle, pharmacienne, CHS Le Valmont à Montéléger, titulaire**  
CHAMBON, Xavier, Médecin, ADAPT Les Baumes à Valence, suppléant
- Le président du conseil régional ou son représentant **CREISSON, Jean-Michel, Conseiller Régional groupe PSEA, Valence, titulaire**



## MEMBRES ÉLUS

### Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

#### **TITULAIRES - 1<sup>ère</sup> année**

**SCHEER-VALLA, Nathalie**  
**DUTRON, Jason**

#### **TITULAIRES - 2<sup>ème</sup> année**

**SIMON, Patrick**  
**VANDEVYVER, Lauriane**

#### **TITULAIRES - 3<sup>ème</sup> année**

**BOTTE, Clémence**  
**DESMARES, Bertrand**

#### **SUPPLÉANTS - 1<sup>ère</sup> année**

PERMINGEAT, Marine  
MATRAT, Auréliane

#### **SUPPLÉANTS - 2<sup>ème</sup> année**

JULIEN, Charlotte  
FONTAINE, Alison

#### **SUPPLÉANTS - 3<sup>ème</sup> année**

BRUN, Floriane  
CLERMONT, Romain

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs  
a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

#### **TITULAIRES**

**DIANOUX, Olivier, formateur, IFSI Valence**  
**GUINET POINARD, Monique, formateur, IFSI Valence**

**PERMINGEAT, Sébastien, formateur, IFSI Valence**

#### **SUPPLÉANTS**

AMRAM, Gaëlle, formateur, IFSI Valence  
VAIR, Stéphanie, formateur, IFSI Valence  
FONTANILLE, Luce, formateur, IFSI Valence

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

#### **TITULAIRES**

**FONDRAZ, Hervé, cadre de santé, Centre Hospitalier de Valence**

**COLLONGE, Céline, infirmière coordinatrice, UGRM à Romans**

#### **SUPPLÉANTS**

PHILIBERT, Michel, cadre de santé, HDN Site de Romans  
NOM, prénom, fonction, lieu d'exercice

- Un médecin

**COMBE, Claire, praticien hospitalier pharmacien, Centre Hospitalier de Valence, titulaire**

SARTRE, Jacques, Médecin bactériologiste, Centre Hospitalier de Valence, suppléant

### **Article 2**

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de la Drôme de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

**FAIT À LYON, le 8 octobre 2015**

**Par Délégation, la Directrice Adjointe  
De l'Efficiencia de l'Offre de Soins**

**Dr Corinne RIEFFEL**